

Montréal, le 8 octobre 2020

Par courriel

À : Toutes les entités visées

Objet : **Décision partielle sur le fond D-2020-128 rendue dans le dossier R-4132-2020**

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision partielle sur le fond [D-2020-128](#) dans le cadre du dossier R-4132-2020 (*Demande de prolongation de délai pour la mise en application des normes PRC-002-2, PRC-019-1, MOD-026-1 et MOD-027-1*).

Par cette décision, la Régie accueille la demande de Rio Tinto Alcan inc. visant la prolongation de délai pour la mise en application des normes PRC-002-2, PRC-019-1, MOD-026-1 et MOD-027-1, dont certaines exigences ont pour date de mise en application le 1^{er} octobre 2020. La Régie fixe les nouvelles dates de mise en application des normes comme suit :

- au 1^{er} janvier 2021 la date de mise en application applicable à 50 % des groupes visés pour les exigences E2 à E4 et E6 à E11 de la norme PRC-002-2;
- au 1^{er} janvier 2021 la date de mise en application applicable à 100 % des installations visées pour toutes les exigences de la norme PRC-019-1;
- au 1^{er} janvier 2021 la date de mise en application applicable à 30 % des groupes visés pour l'exigence E2 de la norme MOD-026-1;
- au 1^{er} avril 2021 la date de mise en application applicable à 30 % des groupes visés pour l'exigence E2 de la norme MOD-027-1.

Par cette même décision, la Régie demande au Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) de lui soumettre une proposition qui permettrait de mieux encadrer les événements hors normes, telle la pandémie de COVID-19. Le dépôt du Coordonnateur est prévu pour le 9 octobre 2020.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452

Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml